



UFETAM/ CFDT 30, passage de l'Arche
92055 LA DEFENSE Cedex
tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05
courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net
Internet : www.cfdt-ufetam.org

CCAS du 7 février 2012

Compte-rendu CFDT

Présents :

Pour l'administration : Dominique VARAGNE (Chef PSPP) Guy ROBIN (Adjoint D.VARAGNE)

La délégation CFDT : Pascal BLANDEL, Isabelle GILLET, Claude GUILLET, Evelyne POREE et Eric TAVERNIER.

CGT/FSU, FO, UNSA, FNASCE, CGCV.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du CR du 15 décembre 2011
- 2- Bilan du mandat 2009-2011
- 3- Elections des Président, Secrétaire et Présidents des Commissions
- 4- Calendrier des réunions du CCAS et des commissions
- 5- Point sur le renouvellement des CLAS
- 6- Validation des CLAS Interservices (DREAL Aquitaine/DDTM 33, DREAL Loire-Atlantique/DDTM 34-/CVRH, DREAL Midi-Pyrénées/CVRH, DEAL Guadeloupe/DM).
- 7- Questions diverses

1- Le PV du 15 décembre est approuvé.

2- Bilan du mandat 2009-2011

Chaque président de commission a présenté le bilan de sa commission ainsi que Stéphane SUTEAU pour le CGCV. Voir la déclaration CFDT ci-jointe pour la commission n°4 actions collectives.

Ensuite la présidence du CCAS a été passée à un représentant de l'administration le temps de procéder au vote du nouveau CCAS.

3- Elections

Suite aux élections du 20 octobre la composition du CCAS a été modifiée comme celle du Comité technique Ministériel.

CGT/FSU : 6 sièges (-1)

FO : 4 sièges (-1)

CFDT : 3 sièges (+1)

UNSA: 2 sièges (+1)

Tous les membres du CCAS ont participé à l'élection sauf l'administration qui avait comme consigne de ne pas voter.

C'est une pratique surtout lorsqu'il y a plusieurs représentants du personnel pour un même poste, sinon rien n'empêche l'administration de participer au vote.

Poste de président du CCAS

un seul candidat : Christian MAHUT (CGT sortant c'est présenté)

sur 18 votants 16 pour - 1 nul 1 abstention

Poste de secrétaire du CCAS

deux candidats : Luc DECARRIERE (FO sortant)

Isabelle GILLET (CFDT nouvelle candidate)

sur 18 votants : 12 pour Luc DECARRIERE 4 Isabelle GILLET 2 abstentions

Présidence de commissions

N° de la commission	attributions	président-e-	Appartenance Syndicale	Membres CFDT autres
1	Animation et coordination du CCAS ? Relations avec les CLAS Formation des membres de CLAS et CCAS Conception d'un journal ...	Christian MAHUT (sortant)	CGT	T Claude GUILLET S Evelyne POREE CGT-FO-UNSA-FSU expert : FNASCE 2 : administration
2	Logement et restauration évaluation de nouveaux besoins RA -RIA - suivi interministériel	Pierre Jean RODRIGUEZ (sortant)	FO	T Pascal BLANDEL S Eric TAVERNIER CGT - FO 2 administration
3	Budgétaire propositions d orientations analyse financière suivi des dotations	Jocelyne PELE (sortante)	CGT	CGT -FO Présidents des commissions 1 administration

	mise en œuvre du DPAS...			
4	Actions collectives activités en faveur des familles et enfants utilisation et bilan CIL	Isabelle GILLET (sortante)	CFDT	T Isabelle GILLET S Magalie CAUCHY expert : CGCV – FNASCE 1 : administration
5	Conditions et vie des agents. Suivi des aides matérielles, bilan des prêts sociaux mesures et faveur de la petites enfance et des retraités	Bruno KOUBI (nouveau)	UNSA	CGT représentant du service social 1 : administration

4- Calendrier des prochaines réunions des commissions et du CCAS

Réunions plénières : 12 avril – 21 juin – 25 septembre – 4 décembre

Commission n° 1 : 22 mars (PM), 7 juin (PM), 11 septembre (PM), 15 novembre (PM)

Commission n° 2 : 22 mars (PM)

Commission n° 3 : 20 mars (PM)

Commission n° 4 : 3 avril (Matin)

5- Point sur le renouvellement des CLAS

Le point sur le renouvellement des CLAS est reporté au prochain CCAS.

La CFDT a demandé des précisions sur la composition des CLAS, quelle représentativité, qui peut-être membre, quels services sont concernés.

Réponse de l'administration :

La représentativité est celle du CT après les élections du 20 octobre 2011 (ou pour les DDI celles du 20 octobre 2010).

Sont membres du CLAS tous les agents MEDDLT quelque soit le service ou ils travaillent (DDT, DDSCV, Préfecture...)

Attention : l'administration autoriserait aussi les agents autres que ceux du ministère de l'Écologie à siéger au sein d'un CLAS s'ils sont présentés par une organisation syndicale. Ainsi un agent du ministère de l'Agriculture ou de l'intérieur pourrait être membre du CLAS.

Remarque de la CFDT : Aucun texte ne l'autorise, si nous ne sommes pas complètement opposé à la présence d'agent du ministère de l'agriculture ou de l'intérieur au sein des CLAS, il y a des questionnements qui pour l'instant n'ont pas de réponse. quel sera leur rôle au sein d'un CLAS : président, secrétaire simple membre, peut-il être membre de la commission d'aide matérielle alors qu'il ne peut pas y prétendre !!? participer à l'organisation de l'arbre de Noël alors qu'il ne peut pas y prétendre !!?

6- CLAS Interservices

DREAL Aquitaine et DDTM 33 : accord du CCAS

DREAL Loire atlantique – DDTM 44-CVRH : accord du CCAS Mais il y a une interrogation de la part des membres du CCAS : comment un service (DDTM44) de plus de 500 agents n'arrive pas à créer son CLAS.

C'est la raison de principe pour laquelle les membres du CCAS étaient partagés pour acter ce CLAS inter-service, mais si localement toutes les OS sont d'accord, le CCAS ne donne pas un avis contraire, il ne va pas à l'encontre du consensus local. Par ailleurs il faut revoir le nombre de membres des représentants du personnel et de l'administration.

DEAL et DM Guadeloupe : Le CCAS n'a pas tous les éléments pour donner son avis. Il manque la position des OS locales, on ne connaît pas l'effectif concerné ni la localisation des deux services.

DREAL Midi Pyrénées : Information du DREAL Midi Pyrénées : Pas de CLAS inter-service avec le CVRH de Toulouse.

Question du CCAS : prochainement il y aura une instance nationale : quelle action sociale pour les agents ? Seront-ils systématiquement rattachés au CLAS de la DREAL ?

Ces deux derniers projets, seront revus lors d'un prochain CCAS.

Pour FO et CGT les CLAS inter-service c'est une erreur et un danger pour l'avenir des CLAS dans les DDT, mais la CGT ne veut pas non plus de service sans CLAS.

Commentaire CFDT : Les CLAS inter-services existent depuis longtemps CLAS DDE-DRE. Leur composition étaient même prévu dans l'arrêté de 2005. En 2008 l'arrêté indiquait la composition d'un CLAS suivant le nombre d'agents au sein des services. L'arrêté a repris la possibilité de CLAS inter-service, car suite aux différentes réorganisations des services, chacun était conscient des difficultés qu'il y aurait à constituer des CLAS.

Certes c'est regrettable qu'un service comme la DDTM 44 n'est pas son propre CLAS mais faut-il revoir notre copie et refuser les CLAS multi-services ?

Nous avons soulevé la question sur le projet du SG de la DDTM 56 de mettre en place un CLAS interministériel (DDTM, Préfecture, DDCSPP) avec un représentant de l'administration de chaque DDI. PSPP doit expertiser la demande et poser la question au SGG.

7- Questions diverses

Réponse de l'administration suite aux déclarations des OS (CGT/FSU et FO)

Prestations interministérielles : la circulaire DGAFP du 28 novembre 2011 (jointe) concernant les agents en DDI entraîne une discrimination entre les agents du MEDDTL. La revalorisation des quotients favorise plus les familles à revenus moyens et élevés. S. SUTEAU indique que cela va poser des problèmes techniques pour fixer les tarifs du CGCV. C'est la grille du Ministère de la Santé qui a été choisie. (jointe également la même circulaire mais à réglementation commune). L'administration s'engage à harmoniser.

CGCV : baisse des moyens alloués au CGCG pour l'entretien des centres (150 000 € en 2012 au lieu de 200 000 € en 2011). le patrimoine sera impacté. Il faudra puiser sur les fonds propres de l'Association. La mise aux normes d'accessibilité pour 2015 va engendrer des difficultés financières. D'autre part l'augmentation des temps de repos (11 h de repos quotidien obligatoires pour les encadrants) remet en cause le projet éducatif du CGCV et va impacter forcément le coût supporté par les familles et l'organisation des séjours. Stéphane SUTEAU dénonce également le relèvement de deux taux de cotisation des animateurs de 7 à 10 % avec effet rétroactif depuis 2009, ce est pour lui du racket en direction des associations.

Mise en œuvre en 2012 et 2013.

Budget : L'administration centrale s'engage à défendre au mieux le budget de l'action sociale.

Patrimoine social : D. VARAGNE redit qu'on est en attente de l'enquête réalisée par le CGEDD.

Handicap : En 2012 fin du plan quadriennal. Là aussi le CCAS est en attente de l'enquête diligentée par le CGEDD. En principe on devrait l'avoir pour le début Mars.